

# Procès-Verbal

## Séance du 12 septembre 2023

*Séance : 20h30 – 21h30*

*Président de Séance : Chabaud Jean-Louis,*

*Étaient présents :*

*Mmes CHAILLAN Delphine, DANGER Marine  
Mrs MADOUX Elie, SABARLY Alain, BRARD Richard, VIVICORSI Pierre-Louis, MESTRE Bastien*

*Absents excusés :*

*M. BEE Sebastien (pouvoir à CHABAUD Jean-Louis), KALUZA Véronique (pouvoir à CHAILLAN Delphine)*

*Secrétaire de Séance : Mme DANGER Marine*

Le Maire propose l'adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2023. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité.

Il a été délibéré les sujets suivants :

- **Convention fourrière** – La convention entre la commune et l'association « Amis Dignois des Animaux » est reconduite cette année. Le service de fourrière consiste à l'accueil, l'hébergement et l'entretien des chats et chiens errants. La commune s'engage à verser la somme de 100€ par chien et 65€ par chat recueillis ou saisis.
- **Biens vacants sans maîtres** – Des recherches auprès des différents services concernant les parcelles ayant appartenu à Mme RAVEL (qui en a fait don à la commune à l'époque) ont été effectuées. Il s'avère qu'aucun titulaire de droits réels ni d'héritiers n'a pu être identifié. Ces dernières reviennent donc à la commune.
- **Signature convention service commun marchés publics** – Après la sollicitation de plusieurs élus, la CCAPV a décidé de mettre en place un service commun il sera composé de deux agents à temps complet qui accompagneront les communes pour les démarches concernant les marchés publics.

- **RPQS SPANC et OM** - En date du 27 juin dernier le conseil communautaire a adopté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service des Ordures Ménagères et de l'Assainissement Non Collectif pour le compte de l'année 2022. Ces rapports ont été présentés au conseil municipal.
  
- **Acquisition de deux défibrillateurs** - La commune va être équipée de deux défibrillateurs conçus pour une utilisation du grand public.
  
- **Remboursement transport scolaire** - Depuis 2004 la commune prend à sa charge la part famille du coût du transport scolaire pour les enfants domiciliés à Barrême. Cette année encore la gratuité du service « transport scolaire » est reconduite. Les remboursements des frais se font en Mairie sur présentation du justificatif de paiement remis par la région et d'un RIB.
  
- **Création d'une maison de Santé** - Discussion autour de la situation géographique d'une maison de santé pouvant accueillir 12 cabinets (construction ou achat d'un bâtiment existant).
  
- **Convention SDE 04** - signature de la convention pour l'enfouissement des réseaux de basse tension sur le chantier de la salle multi-activité.

**Six points ont été abordés en question diverse.**

- Point de mi-mandat : énumération des actes accomplis depuis 2020
  
- Uniformisation du système d'ouverture des salles communales (système de code)
  
- Mise en place d'un sens unique sur l'ancienne route de Senez avec zone piétonne
  
- Reconduction de la cotisation Fonds de Solidarité pour le Logement
  
- Choix des décorations lumineuses pour Noël